

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement pour l'autorisation d'exploiter un chenil à usage de fourrière et de refuge au profit de la SPA sur le territoire de la commune de 24 100 Bergerac

Par arrêté n° 2017-12-04-001 du 04 - 12 - 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 35 jours, est prescrite du 23 décembre 2017 à 8h au 26 janvier 2018 à 17h30.

Au terme de la procédure, la Préfète de la Dordogne autorisera l'exploitation ou refusera l'ensemble.

Le commissaire enquêteur est Michel RAYMOND, retraité du ministère de la Défense ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés, ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur. Les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bergerac siège de l'enquête sont le mardi de mercredi, jeudi et vendredi de 8 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h à 12h.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Bergerac à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier est consultable et téléchargeable également sur le site Internet des services de l'Etat en Dordogne : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « environnement Eau Biodiversité risque », « enquêtes publiques ».

Les observations pourront aussi lui être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

[pref-ep-2017-bergerac-spa@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep-2017-bergerac-spa@dordogne.gouv.fr).

Ces formalités devront être accomplies uniquement pendant la durée de l'enquête publique soit du 23 décembre 2017 à 8h au 26 janvier 2018 à 17h30.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais, sur le site Internet des services de l'Etat en Dordogne : [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « environnement Eau Biodiversité risque », « enquêtes publiques ».

En outre, un poste informatique sera mis à disposition du public à la sous-préfecture de Bergerac au point numérique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45.

Le présent avis est affiché à la mairie Bergerac ainsi que sur le lieu d'implantation du projet.

Le commissaire enquêteur sera présent pour recueillir les observations du public à la mairie de Bergerac les : samedi 23 décembre 2017 de 8h à 11h, jeudi 28 décembre 2017 de 8h30 à 11h30, vendredi 5 janvier 2018 de 14h à 17h, vendredi 12 janvier 2018 de 14h à 17h, mercredi 17 janvier 2018 de 8h30 à 11h30 et vendredi 26 janvier 2018 de 14h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit à la mairie précitée, soit en sous-préfecture de Bergerac et préfecture à Périgueux ou sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne.

Toute information technique peut être demandée auprès la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Dordogne, au numéro de téléphone suivant : 05 53 03 66 61 ou aux adresses suivantes : DDCSPP, ICPE, cité administrative, 24 024 Périgueux cedex ou :

[ddcspp-icpe@dordogne.gouv.fr](mailto:ddcspp-icpe@dordogne.gouv.fr)

Les informations techniques, peuvent également être demandées auprès du porteur de projet : Monsieur CARRARD, Président de la SPA, route de Sainte-Alvère, 24 100 Bergerac.

Bergerac, le 4 DEC. 2017  
Pour la préfète, et par délégation,  
La sous-préfète de Bergerac

Dominique LAURENT